

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

Date de la convocation : 25 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIVES DERVOISES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à la Salle de Fêtes de Puellémontier, sous la présidence de Madame Christiane WELTI, le Maire.

**Présents : Sylvaine CHARUEL, Véronique COIGNART, Mireille GEORGET, Graziella JUMEL, Marie-Hélène LARTILLIER, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Nelly TESTU, Christiane WELTI.**

**Absents : Fabrice DOUET**

**Absents Excusés : Pascal KREMER**

**Absents excusé ayant donné procuration : David LESEURRE à Daniel MONNIER, Dominique GERBEAU à Sylvaine CHARUEL, Laurent SUPPLICE à Michel MATRION**

**Madame CHARUEL Sylvaine** a été nommée secrétaire de séance.

Comme convenu lors du dernier conseil, les membres du conseil municipal accueillent M. Pierrick MARTIN, qui est consultant au cabinet « Martin Care Conseil ». Ce dernier présente succinctement l'analyse qu'il a rédigée concernant la pérennité et la faisabilité du projet tel qu'il est présenté.  
Outre l'école primaire et une classe de Lucie Lebon, il y aura 20 logements (18 F1 et 2 F2) avec un espace de restauration et de blanchisserie, dans cet espace intergénérationnel.

Ce projet répond parfaitement à un besoin démographique et économique. L'Etat est très favorable à ce projet, il représente 30% de l'investissement. Le rapport est très complet, avec des retours très positifs. Il sera remis dans les 15 jours à la conférence des financeurs pour approbation.

Le PV du 29 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des voix.

### **2021-072 Subventions aux associations**

Suite au courrier envoyé par la municipalité aux associations le 3 mai 2021 pour l'octroi de subventions pour l'année 2021, certaines associations qui ont été empêchées dans leurs activités en raison de la crise sanitaire, n'ont pas souhaité solliciter la commune cette année, d'autres n'ont pas répondu à ce courrier (7 au total).  
Pour celles qui ont déposé un dossier et après examens des demandes de subventions en comité participatif, le Maire propose donc d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous :

Association culturelle Rives Dervoises	1 500.00€
Association sportive de Longeville sur la Laines	1 500.00€
RPI Droyes Puellémontier	500.00€
RPI Louze Longeville sur la Laines	500.00€
Société de chasse de Longeville sur la Laines	300.00€
Société de chasse de Louze	300.00€
Société de chasse de Puellémontier	300.00€
Société de chasse de Droyes	300.00€
Comité des fêtes de Longeville sur la Laines	1 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>6 200.00€</b>

M. PASQUIER demande si le Comité des fêtes de Louze a fait une demande de subvention pour cette année.

M. MAITREHENRY vient de la réceptionner, elle sera à l'étude pour le prochain conseil.

Mme le Maire informe le conseil qu'il y a une réserve au cas où d'autres associations demanderaient une subvention.

Mme Nelly TESTU ne prend pas part au vote.

**Après vote à l'unanimité des votants, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à verser les subventions aux associations, selon de détail ci-dessus et signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.**

## 2021-073 Tarif de location des salles des fêtes

Madame le Maire Le Maire rappelle qu'en date du 1er août 2017, par délibération 2017-079, le conseil municipal a fixé des tarifs pour les différentes salles communales proposées à la location.

Par souci d'homogénéité, elle propose de fixer un tarif identique aux trois salles des fêtes de Droyes, Longeville-sur-la-Laines et Louze. La salle de Puellemontier étant de capacité réduite sera traitée distinctement.

Par ailleurs, les salles seront louées systématiquement avec accès à la cuisine et les frais de ménage seront intégrés.

Restera toutefois à la charge du loueur de rendre les locaux avec :

- Le matériel rangé (tables, chaises,...)
- Le sol balayé
- Les surfaces éponnées (tables, bar, cuisine,...)
- Les poubelles intérieures vidées

Il convient de préciser que les prix de location des salles des fêtes comprennent uniquement les 2 jours du weekend. Les clés seront délivrées le vendredi soir et devront impérativement être restituées le lundi avant 14 heures à la personne responsable de la gestion des salles dans chaque commune historique de RIVES DERVOISES.

Pour une journée en semaine. Les clés seront délivrées la veille ou le jour même et devront être restituées le jour même ou impérativement le lendemain avant 14 heures à la personne responsable de la gestion des salles dans chaque commune historique de RIVES DERVOISES.

Local	Habitant RIVES DERVOISES	Hors RIVES DERVOISES
Salle des fêtes Droyes, Louze et Longeville sur la Laines WEEK-END	130 €	250 €
Salle des fêtes Droyes, Louze et Longeville JOURNEE	60 €	120 €
Salle des fêtes Puellemontier WEEKEND	80 €	150 €
Salle des fêtes Puellemontier JOURNEE	30 €	100 €
Charges locatives toutes salles	0.10 €/KWh	0.10 €/KWh

En cas de dégâts, ceux-ci seront facturés à hauteur du préjudice estimé par la commune.

Les tables et bancs de brasserie stockés dans certaines communes historiques peuvent être loués pour usage dans la commune où ils sont stockés au tarif de 5 € le lot (une table et deux bancs).

La mise à disposition d'une salle pour les associations de Rives Dervoises ou pour quelques heures lors d'obsèques est gratuite.

Mme TESTU fait remarquer que les tables et bancs de brasserie dans la salle des fêtes de Longeville sur la Laines appartiennent à la société de chasse de Longeville sur la Laines.

M. PETITPOISSON ajoute que la vaisselle qui est dans la salle des fêtes de Puellemontier appartient à l'Association d'Animation Culturelle et de Loisirs de Puellemontier. Il convient donc de se rapprocher des présidents pour la location de ces éléments.

**Après vote à l'unanimité des voix, le conseil municipal, vote le nouveau règlement des salles des fêtes de Rives Dervoises et à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.**

## 2021-074 Contribution aux repas livrés à domicile

Le conseil municipal avait délibéré en date du 11 juin 2020, la prise en charge à hauteur de 4 €/repas pour les administrés qui adhéraient au service de portage de repas à domicile.

Cette aide a été reconduite jusqu'au 30 juin 2021 pendant la période de pandémie.

Madame le Maire propose au conseil municipal de soumettre le dossier d'aide au portage de repas au CCAS pour envisager d'apporter son aide aux personnes sous conditions de ressources, comme cela est pratiqué à Saint-Dizier par exemple. De plus, le Conseil Départemental intervient également auprès des personnes concernées.

**Après en avoir délibéré à la majorité des voix, dont 1 voix contre (V.COIGNART) le conseil municipal, approuve la fin de la contribution et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.**

## 2021-075 Don de l'Association de l'Amicale des maires du canton de Montier-en-Der

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'assemblée extraordinaire du 20 mars 2021 de l'association de l'Amicale des Maires du Canton de Montier en Der, cette dernière a été dissoute.

La part revenant à RIVES DERVOISES est d'un montant de 2.103,58 Euros.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à procéder à l'encaissement du chèque n° 4533026 d'une valeur de 2.103,58 euros établi par l'Amicale des Maires du Canton de Montier en Der à l'ordre de la Mairie de RIVES DERVOISES et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

#### **2021-076 Participation à l'opération « Commune nature »**

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Mme le Maire demande au conseil l'autorisation d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.

M. PETITPOISSON informe le conseil qu'une étude d'achat de matériel est en cours ; des essais avec plusieurs types de désherbage dans divers endroits sont pratiqués.

Mme le Maire ajoute que l'adhésion à cette charte permettra d'obtenir des aides de la Région en matière de réflexion pour trouver des solutions et des outils adaptés.

Une concertation avec les habitants sera prévue par le biais d'un groupe de travail.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal, autorise le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

#### **2021-077 Travaux Prise en charge des frais de transport scolaire pour l'année 2021-2022**

Mme le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau quant à la participation financière de la commune concernant les transports scolaires. La commune prendra à sa charge à 100 % le coût du transport scolaire pour les élèves qui fréquentent les RPI de Louze-Longeville sur la Laines et Droyes-Puellemontier, le collège Jean Renoir de La Porte du Der, et les lycées Emile Baudot de Wassy- Blaise Pascal de Saint-Dizier dans le cadre d'un projet scolaire spécifique et imposé de niveau « collègue ».

La commune règlera directement la société TRANSDEV sur présentation de facture.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil décide de prendre en charge les frais de transports scolaires énoncés ci-dessus.**

#### **2021-078 Travaux Participation sur la cotisation d'une pratique sportive ou culturelle**

Madame le Maire propose au conseil de renouveler l'aide pour la participation sportive et culturelle des jeunes, mineurs, habitant la commune. Une somme de 25 € est allouée pour les aider financièrement lors de leurs inscriptions à des activités sportives ou culturelles.

Cette mesure concerne l'ensemble de la commune de Rives Dervoises pour les inscriptions au titre de la saison 2021-2022.

Une information sera réalisée par le canal de Rives Infos et l'aide sera attribuée sur justification de la cotisation réglée.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une aide à hauteur de 25€ par mineur résidant sur la commune et pratiquant une activité sportive ou culturelle en 2021-2022.**

#### **2021-079 Changement du serveur informatique**

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder au remplacement du serveur informatique HPE et de ses accessoires.

La garantie de notre Serveur HP DL 120 GEN9 S/N : CZ27350d30 installé en septembre 2017 arrive à expiration le 04/10/2021.

Il en est de même pour notre solution Antivirus (durée initiale de 3 ans).

Ne pas remplacer ce matériel qui n'est plus sous garantie nous expose à faire faire un diagnostic, en cas de panne informatique, puis à contacter le fabricant HP pour remplacer la pièce défectueuse (sous réserve de la disponibilité de la pièce et du délai de livraison).

A noter que pendant le temps de remise en état du serveur les travaux administratifs et échanges inter-mairie seraient impactés.

Le coût du remplacement du serveur informatique s'élève à 15 463.00€ € HT.

Le Maire demande l'autorisation de réaliser les demandes de subventions liées à cet investissement auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du GIP et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, du GIP, du Conseil Départemental et à signer les documents afférents à ce dossier.**

## QUESTIONS DIVERSES

- Site de Droyes :

Le conseil municipal doit se positionner quant au choix du mode de chauffage pour le site de Droyes.

↳ Après concertation, le chauffage électrique ainsi que le couple Géothermie/chaufferie bois sont éliminés car trop coûteux. La géothermie remporte le suffrage de 11 voix contre 4 pour le chauffage au bois granulé, 1 personne ne se prononce pas.

La commune souhaite conserver la partie équestre du lycée pour une éventuelle utilisation avec la médiation animale et équestre. M.MINGUET Jean-François, éducateur canin installé sur Rives Derroises occupera la carrière avec l'éducation canine.

- Elections :

Mme le Maire remercie tous les assesseurs et scrutateurs qui sont intervenus lors des élections. Sans eux, cela aurait été compliqué pour gérer 8 bureaux de vote.

Elle remercie également Monsieur POTIER qui a fabriqué des isolements en bois pour les élections.

- Animations estivales :

- La fête patronale de Longeville sur la Laines aura lieu à condition d'avoir l'autorisation de la Préfecture, la salle des fêtes ne sera pas utilisée suite aux mesures préfectorales.
- La navette pour se rendre au Der passera bien par Louze et Longeville cet été suite à notre demande. Nous verrons pour l'année prochaine s'il est possible d'intégrer Droyes et Puellemontier.
- Des projections cinématographiques auront lieu début août.

- L'Echo des Rives sera distribué avant le 14 juillet.

M. PASQUIER demande pourquoi le restaurant l'Entrelacs de Louze n'est pas encore ouvert.

↳ C'est M. NOVACK, vice-président de la communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise, chargé de la vie économique qui gère le dossier. C'est en cours, cependant le restaurant accueillera les enfants pour la rentrée en septembre.

M.PASQUIER informe le conseil que la licence IV est propriété de la commune, qu'elle n'est pas inclus dans les baux de location.

- Assainissement et eau potable :

M.MAITREHENRY va demander au service de la communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise la date des prochaines factures d'assainissement. Les factures d'eau ont été envoyées dernièrement.

- Travaux logements :

Le logement situé près de l'école de Louze va être libéré afin de pouvoir entreprendre les nombreux travaux. Celui situé Grande Rue de Louze est en rénovation et pourra être loué à partir du 15 juillet.

M. PASQUIER demande où en sont les travaux qui doivent être entrepris dans la rue du Cimetière de Louze.

↳ M. MONNIER informe le conseil que M. PIERRE qui gère ce dossier a été relancé il y a 2 jours.

L'animation « églises ouvertes » aura lieu en septembre.

Le prochain conseil aura lieu à la salle des fêtes de la commune historique de Louze, le jeudi 26 août 2021 à 20h00.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 23 h 15.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Christiane WELTI

